



Succession entre demi soeur

Par **Louise joyeux**, le **15/12/2016** à **08:53**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin d avoir des réponses à mes questions.

Ma tante est décédée et je me questionne au sujet de sa succession. Elle était veuve ,sans enfants et sous curatelle. De plus, c'est était la demi soeur de ma mère (elles ont la même mère).

Les frères et soeurs de mon de oncle defunt ont récupérés les clés de la maison et certains biens dans l attente d un rdv chez le notaire disent ils. Je cherche à me renseigner pour ne pas que ma mère puisse être laissé de côté notamment pour des biens de une grande valeur sentimentale.

A qui revient la succession en l absence de testament ?

Cordialement

Par **youris**, le **15/12/2016** à **09:09**

bonjour,

en l'absence de conjoint survivant et d'enfants, les héritiers de votre tante sont ses frères et soeurs donc votre mère doit hériter de sa soeur.

salutations